

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE

*Le savoir de Mantice*

## LA « MALEBOUCHE »

Les paroles blessantes, du Moyen Âge  
à l'Âge des Lumières

Sous la direction de Fosca MARIANI ZINI  
et Nathalie VIENNE-GUERRIN



PARIS  
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR  
2025

[www.honorechampion.com](http://www.honorechampion.com)

## INTRODUCTION. CE QUE L'ON DOIT DIRE ET CE QUE L'ON PEUT ENTENDRE

Male Bouche est un personnage allégorique du *Roman de la Rose*<sup>1</sup>, identifié comme un « losengier<sup>2</sup> », c'est-à-dire un « flatteur, trompeur, fourbe<sup>3</sup> », assimilé à la médisance, à qui Faux Semblant et Abstinence Contrainte finissent par couper la langue<sup>4</sup>. Dans le *Roman de la Rose*, Male Bouche se défend, en déclarant qu'il ne fait que répéter ce qu'il a entendu : « C'on le me dist et je le dis » (v. 12270). Le pendant de la « male bouche » est la mauvaise oreille, ou, pourrait-on dire, la « male bouche » n'agit que si une oreille lui prête crédit<sup>5</sup>. Au croisement de la calomnie, de la rumeur et de la flatterie, il n'est pas étonnant que l'expression de « male bouche » puisse, par extension, renvoyer plus généralement à la mauvaise langue et à toutes les mauvaises langues<sup>6</sup>. La « male bouche », ou l'art de blesser par la parole, s'exprime de manière multiple, allant du mensonge à la raillerie. Elle s'accompagne également des attitudes pragmatiques qui aiguïssent ses coups : parler trop ou très peu, parler à demi, brusquement ou par allusions. Se taire, signifiant à autrui qu'il n'est même pas digne d'une réponse. L'imagination ne lui fait pas défaut. En revanche, sa cible demeure constante : qu'elle pique,

---

1. Voir Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, éd. par A. Strubel, Paris, Librairie générale française, 1992.

2. Voir Chimène Bateman, « Irrepressible Male Bouche. Voice, citation and polyphony in the *Roman de la Rose* », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, 22, 2011, p. 9-23. <https://doi.org/10.4000/crm.12509>

3. Voir la définition de « Losengier » sur le site du CNRTL.

4. Jean de Meun, *Roman de la Rose*, *op. cit.* vv. 12037-12384.

5. Sur le rapport entre la langue et l'oreille, voir *The Unruly Tongue in Early Modern England. Three Treatises*, éd. par N. Vienne-Guerrin, Fairleigh Dickinson University Press, 2012, p. xxxviii-xxxix.

6. Pour une étude pluridisciplinaire des mauvaises langues, cf. l'ouvrage collectif *Mauvaises Langues!*, éd. par F. Cabaret et N. Vienne-Guerrin, Rouen, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2013.

égratigne, offense ou injurie, elle produit des meurtrissures dans l'âme de celui qui est visé. Dans son ouvrage *Excitable Speech. A Politics of the Performative*, Judith Butler a remarqué que la vulnérabilité linguistique s'exprime en effet par les mêmes termes que la vulnérabilité physique. Elle parle notamment de « blessure linguistique » (« linguistic injury »)<sup>7</sup>.

Une objection peut être soulevée : le bavardage et la sottise n'impliquent pas nécessairement l'intention de nuire. Toutefois, puisqu'ils anéantissent toute possibilité de dire quelque chose de significatif, leur nocivité réside dans le mésusage de la langue. On parle pour ne rien dire, en trahissant les fonctions de communication<sup>8</sup> ainsi que l'intérêt de la raison pour la vérité<sup>9</sup>. On occupe l'espace vide de la conversation mondaine par des paroles creuses. La blessure est infligée à soi-même et à autrui puisque le dialogue, rabaissé au niveau de balivernes, humilie l'intelligence de l'auditeur et le respect que le locuteur se doit à lui-même. Rousseau a sans doute raison d'estimer que, en bavardant, on devient méconnaissable à soi-même<sup>10</sup>.

Mais pourquoi les paroles blessantes font-elles mal ? Ou, en d'autres termes, quel est le mal spécifique que les paroles méchantes infligent ?

Telle était la question qui a orienté notre projet de recherche et cette publication<sup>11</sup>.

Il faut constater que, dans les débats contemporains, deux disciplines se sont particulièrement penchées sur cette question : d'une part, la sociologie<sup>12</sup>, parfois escortée par la philosophie ou les sciences du langage<sup>13</sup> et,

7. Judith Butler, *Excitable Speech. A Politics of the Performative*, New York, Routledge, 1997, p. 4-5. À ce sujet, cf. Nathalie Vienne-Guerrin, *The Anatomy of Insults in Shakespeare's World*, London, Bloomsbury, 2022, p. 3-10.

8. Cf. Harry G. Frankfurt, *Bullshit*, Princeton, Princeton University Press, 2005. Sur la foutaise, la connerie, la sottise, les *fake news*, cf. « Politique, vérité et démocratie », éd. par Pascal Engel, *Diogène*, 261-262, 2018.

9. Cf. Harry G. Frankfurt, *On Truth*, New York, Alfred Knopf, 2006.

10. Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, présentation de M. Launay, Paris, Flammarion, 1968, I, III, p. 153.

11. Cet ouvrage est issu d'un projet de recherche débuté en 2018 dans le cadre des travaux soutenus alors par le Groupement d'Intérêt Scientifique, CNRS « Humanités. Sources et langues de l'Europe et de la Méditerranée », dirigé par Hélène Casanova-Robin. Nous tenons à remercier le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (UMR7323) et l'IRCL, Institut de recherche sur la Renaissance, l'Âge Classique et les Lumières (UMR5186) ainsi que l'Institut Universitaire de France, grâce à la contribution de J. Biard.

12. Erving Goffman, *Stigma. Notes on the Management of Spoiled Identity*, Upper Saddle River, 1963, trad. fr. *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.

13. S. K. Herrmann, S. Krämer, Hannes Kuch (éds.), *Verletzende Worte. Die*

d'autre part, par la psychologie<sup>14</sup>. Par des voies différentes, elles montrent que les paroles blessantes sont une stratégie de domination, produisant la subordination politique, l'humiliation sociale ou la dépendance affective. Autrui est avili, rabaissé dans la hiérarchie sociale ou maintenu dans un état de minorité mentale.

Notre approche est différente, car elle interroge la nature des dommages causés par les paroles désobligeantes dans leur contexte historique d'apparition, en convoquant plusieurs objets d'étude, parmi lesquels le droit, la littérature, le théâtre, les pamphlets, les traités de civilité. Pour justifier notre démarche, nous avancerons trois arguments. Tout d'abord, nous développerons les deux convictions qui ont guidé notre travail, à savoir l'exigence d'étudier dans la longue durée, d'une part, le lien entre les paroles blessantes et l'histoire des passions « tristes » et, d'autre part, la relation entre le mésusage méchant de la langue et son pouvoir de déformation anthropologique. En effet, les paroles blessantes tentent d'ôter à la victime sa dignité d'être humain, le réduisant à ses traits particuliers les plus minables, voire risibles. C'est ainsi que nous pouvons déterminer la spécificité de la souffrance infligée par les paroles blessantes. Elle réside dans le pouvoir de déformer les gestes, les mots, le corps d'un individu jusqu'à le rendre méconnaissable, jusqu'à le dé-figurer, jusqu'à lui faire « perdre la face<sup>15</sup> », en ne montrant que sa singularité la plus pitoyable. À cet égard, nous soulignerons le lien étroit entre la « male bouche » et le rire puisqu'il montre le vaste espace où les paroles blessantes peuvent être difficilement sanctionnées, voire maîtrisées<sup>16</sup>.

En effet, jusqu'à quel point et comment peut-on rire de quelqu'un, sans produire de graves blessures<sup>17</sup> ?

---

*Grammatik sprachlicher Missachtung*, Bielefeld, Transcript, 2007.

14. *Le Mensonge. Psychologie, applications et outils de détection*, éd. par B. Elissafe et alii, Paris, Dunot, 2019.

15. William B. Irvine, *A Slap in the Face. Why Insults Hurt – And Why They Should Not*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 96, note que les mots « humilier », « mortifier » ou « sarcasme » expriment la matérialité et la physicalité de l'agression verbale et en disent long sur la capacité de la langue à causer de la souffrance.

16. Sur l'injure et le rire, cf. Nathalie Vienne-Guerrin, « LOL and LLL », Programme New Faces, dir. de N. Vienne-Guerrin, <https://shs.hal.science/halshs-02268974/document> (consulté le 29 juillet 2023), en cours de publication.

17. Sur la légitimité du rire et ses limites, le texte séminal pour l'Occident latin est Quintilien, *Institutio oratoria*, trad. fr. de J. Cousin, Paris, Belles Lettres, 1975-1976, VI, 3, 1-112. Somme toute, à la question posée par Horace, *Satires* (= *Saturae*), éd. et trad. fr. de F. Villeneuve, Paris, Belles Lettres, 1032, I, 1, 24-25 : « Qu'est-ce qui interdit de dire la vérité en plaisantant ? », parfois, on serait tenté de répondre : tout, ou presque tout.